

L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Juin 2016 - N°562

Table ronde animée par le journaliste Denis Peiron entouré d'Olivier Corion, chef d'établissement, Jean-Pierre Labes, délégué de tutelle d'une congrégation, Sabine Piot, secrétaire générale d'établissement, Joseph-Emile Serna, directeur secteur associatif Société Générale, Jean-Louis Roumilhac, président d'Ogec et ancien président d'Urogec.

ÉDITO

André Grillon, président
de la Commission Économie-Gestion de la Fnogec

Construisons ensemble la gestion de demain !

Découvrez les clés d'un langage commun
pour anticiper et sécuriser votre gestion



Tel était le thème fédérateur de notre journée nationale qui a eu lieu à Issy-les-Moulineaux le 10 mai 2016.

Pourquoi utilise-t-on un langage commun ? Pour mieux se comprendre et échanger. Il en est de même en comptabilité et en gestion car pour échanger des informations économiques il faut avoir les mêmes clefs de lecture, faute de quoi les interprétations en seront différentes et parfois erronées. C'est pourquoi la Commission Économie-Gestion de la Fnogec insiste sur ce langage commun. Dans cet objectif, elle a travaillé durant de nombreux mois sur une refonte de la Nomenclature Comptable des Ogec. Ce toilettage du plan comptable n'a rien de révolutionnaire, mais il se veut plus précis dans les terminologies et la classification des comptes. Les intervenants ont insisté durant cette journée pour que tous les gestionnaires utilisent cette même nomenclature. Ceci est d'autant plus important que les statistiques issues de l'outil « Indices » seront plus facilement exploitables et encore plus fiables. L'enjeu de ces évolutions est de donner aux gestionnaires d'Ogec des outils adaptés leur permettant de sécuriser leur gestion et de se projeter dans l'avenir par des plans pluriannuels ajustés aux besoins pédagogiques.

Dans un exposé fort intéressant, Michel Klopfer, spécialiste des finances publiques, a présenté un tableau des finances de la France dont l'avenir est peu réjouissant. Pascal Balmand a quant à lui introduit cette journée en faisant référence à l'encyclique *Laudato si* du Pape François nous invitant à construire une maison commune solidaire et fraternelle. Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fnogec, et Frédéric Baule, consultant et administrateur d'Ogec et d'Urogec, ont rejoint les propos du secrétaire général de l'Enseignement catholique en évoquant la mutualisation de la gestion, la subsidiarité et l'attention particulière à la dignité de la personne en apportant un éclairage par la pensée sociale de l'Église.

ACTUALITÉS

2

- Ad'Ap: soyez vigilants, les arnaques continuent!
- Réforme du collège: un éclairage par des questions/réponses pratiques
- Modalités de gestion des crédits pédagogiques des collèges
- Notre flash info

ACCESSIBILITÉ

4

- Dépôts des dossiers Ad'Ap: attention, contrôles et sanctions en vue!

RETOUR SUR LA JOURNÉE GESTION

5

- Une journée fédératrice réussie pour mieux engager nos écoles dans l'avenir
- Retour en quelques chiffres-clés
- Denis Peiron: les chiffres au cœur de l'humain
- Nouvelle nomenclature comptable: un langage de gestion commun pour assurer l'avenir de nos établissements
- Un langage commun relayé par des applications web pratiques
- Indices prévisionnel: un outil performant pour une gestion anticipée

SERVICE CIVIQUE

11

- Qui seront les prochains volontaires en Service civique pour la rentrée 2016?

PASTORALE

12

- Prière du synode 2015-2017 de l'église du Rouergue



© Phot.com

Ad'Ap : soyez vigilants, les arnaques continuent !

Des sociétés malintentionnées démarchent les Ogec pour les accompagner dans le dépôt de leur Ad'AP! Elles prennent actuellement contact par mail avec les établissements catholiques d'enseignement et avec les Ogec en leur notifiant qu'ils n'ont pas déposé d'Ad'AP, et qu'il convient sans plus attendre de se conformer à leurs obligations.

Deux sociétés ont actuellement été identifiées : toutes deux proposent, aux ERP n'ayant pas encore déposé leur Ad'AP, une solution rapide leur permettant de régulariser leur situation actuelle, notamment en «adhérant à un Ad'AP».

Face à ces escroqueries, nous vous recommandons la plus grande prudence !

Nous vous conseillons :

- de ne remplir aucun document en ligne ;
- de ne répondre à aucune de ces sollicitations ;
- de prendre contact avec votre Udogec.

Si toutefois votre établissement n'a toujours pas déposé son Ad'AP (sauf à avoir obtenu une prorogation du délai de dépôt), nous vous invitons à prendre contact très rapidement avec le référent immobilier de votre territoire ou avec la Fnogec : contact@fnogec.org



Réforme du collège : un éclairage par des questions/réponses pratiques

Dans le cadre de la réforme du collège et face aux craintes identifiées, le Secrétariat général de l'Enseignement catholique met à la disposition de tous les acteurs de la communauté éducative des ressources informatives pour faciliter les échanges et le dialogue.



© shutterstock

Après avoir publié le document « *Un souffle nouveau pour le collège* », le dossier « *La mise en place de la réforme du collège* », réalisé à partir d'expériences vécues au sein de différents établissements, et mis en place le cycle « *Liaison école-collège, une continuité à bâtir* », le Sgec publie un principe de questions/réponses. Comme le précise Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement catholique, ce complément d'information pratique « *identifie les points de vigilance, mais souligne plus encore ce en quoi la réforme, qui ne constitue pas une révolution, peut rencontrer le projet de notre École catholique et, dans la mesure où elle en appelle à la créativité et à la liberté pédagogiques, se déployer dans sa démarche de réenchantement.* »

Pour lire les questions/réponses :
<http://enseignement-catholique.fr>

Modalités de gestion des crédits pédagogiques des collèges

La loi de finances 2016 avait annoncé une hausse significative des crédits pédagogiques des collèges. Leurs modalités de gestion viennent d'être arrêtées par la direction des affaires financières du ministère de l'Éducation nationale après discussion avec le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

La procédure suivante a été établie :

- Délégation des crédits dans les académies : 9 millions d'euros immédiatement disponibles seront délégués dans les académies au mois de mai. La répartition de ces fonds sera calculée au prorata des effectifs des élèves de 5^e des collèges de l'enseignement privé associé à l'État (équivalent à 12€/élève).
- Délégation des crédits aux établissements : à réception des crédits, les rectorats délègueront à chaque collège un montant également calculé au prorata des élèves de 5^e.
- Utilisation des crédits par les établissements : ces derniers sont libres d'utiliser ces crédits pour toute dépense pédagogique (y compris l'achat de manuels scolaires).



© Visualhunt.com

Pour en savoir plus : www.fnogec.org/financements/actualites/une-hausse-des-credits-pedagogiques-pour-2016

NOTRE FLASH INFO



© smithereen1/CC-BY-NC-ND

Protection des mineurs: le décret d'application de la loi du 14 avril 2016 vient de paraître

■ Nous vous invitons à lire le décret n°2016-612 du 18 mai 2016 relatif aux informations communiquées par l'autorité judiciaire aux administrations, notamment en cas de procédures concernant des personnes exerçant une activité les mettant en contact habituel avec des mineurs.

Pour en savoir plus :

www.fnogec.org/communication/actualites/protection-des-mineurs



© Shutterstock

Arc boutant: n'oubliez pas de vous abonner ou de renouveler votre abonnement!

■ L'année scolaire 2015-2016 se termine, et avec elle l'abonnement à l'*Arc boutant*. Ce numéro clôture la série des 10 numéros qui ont ponctué une année extrêmement riche.

Pour suivre les actualités de la Fnogec et recevoir toutes les informations nécessaires à la gestion de vos établissements, complétez et retournez dès à présent votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement. Bulletin que vous trouverez au centre de ce numéro et sur le site internet de la Fnogec :

www.fnogec.org/communication/arc-boutant/telecharger-le-bulletin-dabonnement

Prochains dossiers à ne pas manquer :

- Observatoire Indices
- Rapport NAO
- Focus sur les petits établissements

Dépôts des dossiers Ad'Ap : attention, contrôles et sanctions en vue !

Le décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 « relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public », qui était attendu depuis plusieurs mois, vient d'être publié (Journal Officiel du 13 mai 2016).

Jusqu'à présent, les établissements recevant du public (ERP) n'étaient pas sanctionnés s'ils ne respectaient pas les engagements pris dans l'Ad'AP, ni même quand ils n'avaient pas encore déposé leur Ad'AP (pour les ERP non accessibles aux personnes handicapées au 27 septembre 2015). Le décret susvisé définit les procédures du dispositif de contrôle et de sanctions et en particulier, la procédure de constat de carence prévue par l'article L 111-7-11 du code de la construction et de l'habitation¹.

■ La procédure de contrôle se fera en deux temps :

1. Envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception (AR) demandant à la personne responsable de l'ERP de produire les documents de justification du respect des obligations de mise en accessibilité, dans un délai d'un mois, assortis, le cas échéant, de l'agenda d'accessibilité programmée ou de son engagement de le déposer dans un délai qu'elle indique et qui ne peut excéder six mois. Cette disposition fait de la demande une sorte de « dernier avertissement » avant la mise en œuvre d'éventuelles sanctions.
2. En cas d'absence de réponse au premier courrier, de réponse hors-délai, ou en l'absence de documents justificatifs satisfaisants ou erronés : envoi d'un second courrier recommandé avec AR rappelant les sanctions encourues et donnant un nouveau délai de deux mois pour fournir les justificatifs. Cette étape équivaut à un second avertissement.

■ Des sanctions peuvent désormais être prononcées

À défaut de justification après ces trois mois de délais, une sanction financière peut être prononcée, comme le prévoit l'article L 111-7-10 du code de la construction et de l'habitation². Ainsi, en cas de non-dépôt de dossier d'un Ad'Ap, les sanctions vont de 1 500 € à 5 000 € en fonction de la taille

de l'ERP ; et en cas de non-présentation des documents de suivi des travaux de l'Ad'Ap, les amendes vont de 1 500 à 2 500 €. À noter également que tout document erroné ou incomplet produit est passible d'une amende de 1 500 €.

■ La procédure de constat de carence

Le décret vise également la procédure de **constat de carence** qui prend la forme d'un courrier recommandé, retraçant les manquements reprochés et les sanctions encourues. Le courrier mentionne également la possibilité de présenter, dans un délai de trois mois, des observations assorties de tous les éléments utiles.

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (ou la commission départementale de sécurité à Paris et dans les trois départements de la petite couronne) est consultée sur le montant de la sanction pécuniaire qui peut être appliquée. Elle entend la personne responsable à sa demande et émet un avis motivé.

Les préfets pourront prononcer par arrêté cette carence en cas d'absence de tout commencement d'exécution de l'Ad'AP, en cas de retard important dans les travaux, ou, au terme de la période, si les engagements de l'Ad'AP n'ont pas été respectés. Enfin, le décret du 11 mai 2016 précise les trois cas de figure susceptibles d'être sanctionnés par l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe :

- La production d'une attestation d'accessibilité non conforme ;
- La production d'une attestation d'achèvement établie par une personne autre que celles prévues par le Code de la construction et de l'habitation ;
- La production d'une attestation d'achèvement qui n'est pas accompagnée de toutes les pièces justifiant la réalisation des travaux et des actions prévues par l'Ad'AP pour le propriétaire ou l'exploitant d'un ERP de 5^e catégorie.

*Sophie Pouverreau, juriste
du Pôle Économie-Gestion de la Fnogec*

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000030978462&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20160517&oldAction=rechCodeArticle&fastReqId=1277413868&nbResultRech=1>
2. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000030978472&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20160517&oldAction=rechCodeArticle&fastReqId=1918852215&nbResultRech=1>

Une journée fédératrice réussie pour mieux engager nos écoles dans l'avenir



Journée Gestion 2016, Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Suite à l'invitation lancée par la Fnogec, les acteurs impliqués dans la gestion d'établissements catholiques se sont réunis mardi 10 mai au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux pour découvrir les clés d'un langage de gestion commun. Au total, 430 personnes issues de toute la France et représentantes des différentes fonctions qui font vivre notre réseau, ont répondu à l'appel.

■ Une formation unique pour anticiper et sécuriser l'avenir de nos établissements

Conférences et témoignages ont rythmé cette journée de formation dont l'objectif était d'apprendre à construire ensemble la gestion de demain. Le réseau s'est particulièrement mobilisé : les participants ont apprécié la convivialité de la journée où temps d'apport professionnel et temps de partage se sont alternés. Des saynètes de théâtre ont notamment ponctué d'une note d'humour une série de présentations passionnantes plus techniques.

Journaliste pour un grand quotidien catholique, Denis Peiron a animé la Journée Gestion 2016 introduite par Michel Quesnot, président de la Fnogec, qui a souligné l'importance du digital et l'urgence pour le réseau de s'ouvrir au monde numérique. Son intervention a été suivie par celle de Pascal Balmand, Secrétaire général de l'Enseignement catholique, qui a rappelé que la pérennité d'un établissement ne pouvait être assurée que si celui-ci était impliqué dans un travail en réseau.

■ Comprendre les enjeux et connaître les outils de langage commun

Spécialiste des finances publiques, Michel Klopfer a apporté son expertise sur les enjeux majeurs de la Loi de finances 2016 et leurs conséquences sur le financement des collectivités locales. Différents experts du réseau ont ensuite présenté les outils institutionnels d'aide à la décision comme la nouvelle nomenclature comptable de l'Enseignement catholique et les tableaux de bord Indices qui donnent les principaux équilibres financiers.

L'après-midi, une table ronde a donné la parole à un certain nombre d'acteurs du secteur et de professionnels du réseau (chef d'établissement, responsable administratif et financier, président d'Ogec, tutelle, Udogec/Urogec et Fnogec) qui ont témoigné quant à l'importance et la pertinence de ces outils de gestion.

Les participants ont également pu prendre connaissance de la BDES (base de données économiques et sociales) mise à la disposition des Ogec dans l'objectif de répondre à l'obligation légale de partage de l'information avec les représentants du personnel.

■ Travailler ensemble et participer au bien commun

La journée s'est clôturée par la conférence d'Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fnogec, et de Frédéric Baule, consultant et administrateur d'Ogec et d'Urogec, qui a éclairé le fonctionnement en réseau au travers de la pensée sociale de l'Église.

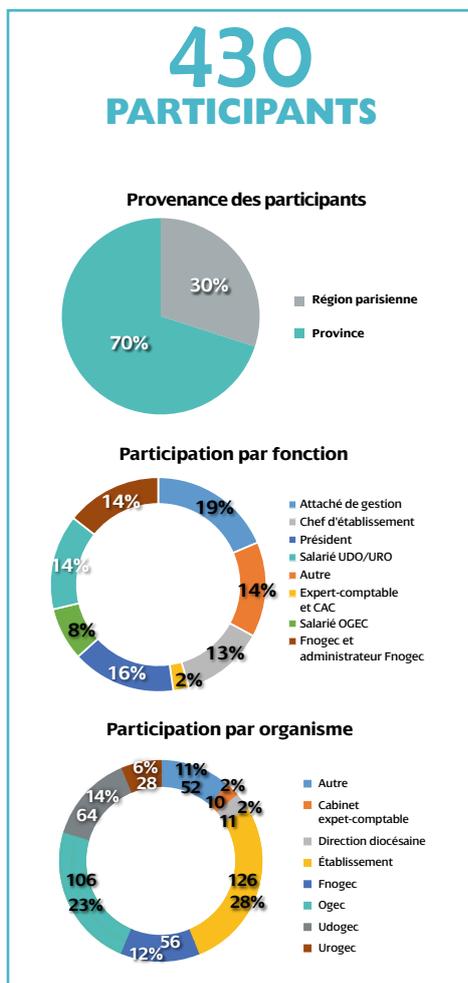
Les présentations des conférences ainsi que le fonds documentaire sont accessibles à tous sur le site internet de la Fnogec. Nous tenons à remercier chaleureusement les intervenants ainsi que l'ensemble des participants qui ont contribué à la réussite de cette journée fédératrice et fait de cette formation un temps fort de partage.

*Fabienne Riom, chargée de mission
Pôle Économie-Gestion de la Fnogec*

*Brigitte Perdrix, responsable du Pôle Économie-Gestion
de l'Urogec Ile-de-France*

Retour en quelques chiffres-clés

Retrouvez toutes les informations liées à la Journée Gestion sur le mini site dédié à l'édition 2016 et revivez prochainement les moments forts en vidéo : www.fnogec.org/communication/temps-forts/journee-gestion/JG2016



DES OBJECTIFS ATTEINTS

- Participation record avec 430 congressistes
- 98% des participants satisfaits
- Diversité et engagement des partenaires

6 PARTENAIRES

La Fnogec remercie chaleureusement ses partenaires qui lui ont permis d'organiser une Journée Gestion riche en échanges et en partages.

Retrouvez toutes les informations et la documentation que nos partenaires ont mis à votre disposition sur le site internet de la Fnogec : www.fnogec.org/communication/temps-forts/journee-gestion/JG2016/partenaires

UN NIVEAU DE SATISFACTION INÉGALÉ

QUALITÉ DE L'ORGANISATION*	● ● ● ● ●	(100%)
PROGRAMMATION*	● ● ● ● ●	(98%)
COCKTAIL DÉJEUNATOIRE*	● ● ● ● ●	(96%)
LA THÉMATIQUE A-T-ELLE RÉPONDU À VOS ATTENTES ?		OUI à 82%
CETTE JOURNÉE VOUS A-T-ELLE ÉTÉ UTILE ?		OUI à 89%

*Vous avez été satisfaits ou très satisfaits

CE QUE VOUS AVEZ LE + APPRÉCIÉ

- La conférence de Michel Klopfer
- La convivialité et les temps d'échanges

CE QUE VOUS AVEZ RETENU

- La nécessité d'avoir des outils de langage commun
- La professionnalisation de nos pratiques

87%

D'ENTRE VOUS ONT L'INTENTION D'ASSISTER À LA JOURNÉE GESTION 2018

Réponses issues du questionnaire de satisfaction envoyé le 26 mai 2016

Merci à tous pour votre participation et vos retours enthousiastes!

Les chiffres au cœur de l'humain

Organiser une journée de réflexion, de formation, de travail, pour près de 500 personnes venues de toute la France, c'est forcément une aventure. Tant pour les bénévoles de la Commission Économie-Gestion que pour l'équipe de salariés de la Fnogec, qui ont travaillé de concert afin de permettre la tenue de cette rencontre. Et être invité à y participer, ne serait-ce que dans les modestes habits du journaliste et animateur, c'est à la fois un honneur et un défi.



© Fnogec

Ma mission première : créer du lien. Entre les différentes interventions, conçues sous des formes variées, complémentaires. Entre les différents intervenants (chef d'établissement, président d'Ogec, administrateur de la Fnogec, chef de tutelle, experts comptables, conseillers de gestion, banquier, etc.), pour essayer de capter, dans un souci constant du dialogue, la spécificité de leur éclairage. Entre la technique et le projet, aussi. Ou si l'on préfère, entre l'argent que l'on gère et le sens que l'on donne à cette gestion, la direction que l'on veut donner aux établissements et au réseau, en s'employant à optimiser les moyens financiers dont on dispose. Car c'est l'une des principales leçons de cette studieuse journée : la recherche d'un souci croissant d'efficacité et de rigueur ne peut plus être une option. L'ampleur du défi qui, comme l'a montré Michel Klopfer, attend les finances publiques (au premier rang desquelles les finances locales) plaide pour un véritable professionnalisme dans la gestion des établissements comme du réseau, à tous les échelons. Cette santé financière pour le moins fragile des collectivités territoriales, invite ainsi à dépasser la stricte logique comptable pour privilégier une démarche dynamique de pilotage et d'anticipation.

Pour ce faire, les nombreux invités l'ont suffisamment souligné, il convient d'adopter « un langage commun », qui permette la comparaison entre établissements, entre les différentes composantes du réseau. Un langage qui aide aussi chacun à apprécier, dans le temps, le chemin parcouru. Un langage qui contribue enfin à étayer, sur la base de données incontestables, la discussion avec les représentants du personnel. Alors, bien sûr, tout au long de cette journée, il a été question — et cela a été très apprécié — d'« outils », de « nomenclature », d'« équilibres financiers ». Mais organisateurs et intervenants, de Pascal Balmand à Aurélia de Saint-Exupéry et Frédéric Baule, ont aussi pris le soin de placer les chiffres au service de la pédagogie et de l'éducatif. Ou pour dire les choses autrement, de les replacer au cœur de l'humain.



© Denis Peiron

Denis Peiron, journaliste, a animé la Journée Gestion.

Denis Peiron, journaliste, animateur de la Journée Gestion 2016

Nouvelle nomenclature comptable : un langage de gestion commun pour assurer l'avenir de nos établissements

La Journée Gestion 2016 organisée par la Fnogec a été l'occasion de présenter la nouvelle nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'État.



« La refonte du plan comptable au service d'un langage commun », conférence animée par Delphine Philipon et Jacques Dautais le 10 mai au PACI d'Issy-les-Moulineaux

La nomenclature comptable 2016 est parue...

Celle-ci reprend les éléments de la nomenclature 2007 bien connue de tous et... appliquée par tous! Certaines améliorations ont été apportées :

- Comptabilisation de l'équivalent-loyer dans les comptes de la classe 8 : le suivi de la *Gestion patrimoniale* et de la *Gestion scolaire* s'effectue donc maintenant par le biais de la comptabilité analytique;
- Suppression de la distinction par composants dans les libellés des comptes de constructions et d'agencements, et abandon de la notion de mode de financement;
- Abandon des libellés à caractère analytique, « explicatif » ou « pédagogique » des comptes de charges;
- Prise en compte des évolutions réglementaires;
- Simplifications et réponses aux besoins des utilisateurs.

Cette nomenclature 2016 n'introduit plus les comptes spécifiques des établissements agricoles et des CFC-CFA. Un travail complémentaire sera réalisé ultérieurement par la Commission Éco-Gestion.

...elle est facile à mettre en œuvre...

La nomenclature 2016 est dès maintenant disponible sous le format habituel* (cf. encadré). La Fnogec recommande de la mettre en place pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} septembre 2016.

Dans les semaines qui viennent, la Fnogec vous communiquera :

- Une table de « passage » des comptes (nomenclature 2007/nomenclature 2016);
- Une recommandation sur les éléments à mentionner dans l'annexe aux comptes annuels pour faciliter la comparaison des exercices;
- Un modèle de comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et annexe) établis sur la base de cette nomenclature.

Des contacts vont être pris avec les principaux éditeurs de logiciels de notre secteur afin d'automatiser au maximum ce passage. Le Pôle Gestion de la Fnogec ainsi que les Udogec/Urogec sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur cette évolution.

...et représente un véritable atout pour notre secteur!

Grâce à cette nomenclature 2016, l'information devient sécurisée et lisible par tous, ce qui représente une réelle opportunité pour le suivi de gestion des établissements, et pour leur pérennité. Elle assure également à nos établissements des relations de confiance avec les tiers qui utilisent de plus en plus nos outils pour prendre leurs décisions : banques, collectivités territoriales, partenaires, donateurs, IRP, etc.

Une documentation sera disponible et régulièrement mise à jour sur le site internet de la Fnogec sous forme de fiches pratiques comptables : plusieurs d'entre elles sont déjà en ligne.

Des réunions d'information à vocation pratique pourront être organisées dans les territoires par les Urogec, en collaboration avec la Fnogec, dès la fin du mois.

Delphine Philipon, expert-comptable, membre de la Commission Économie-Gestion de la Fnogec

Nomenclature comptable édition 2016

Si vous souhaitez obtenir des exemplaires de cette nouvelle nomenclature de poche comptable, merci d'envoyer un mail à contact@fnogec.org en précisant :

- Le nombre d'exemplaires souhaités;
- L'adresse à laquelle ils doivent être envoyés.

Cet outil de langage commun est gratuit.

Les frais administratifs ainsi que les frais de port seront refacturés à partir de 10 exemplaires commandés.

Un langage commun relayé par des applications web pratiques

Lors de la journée Gestion du 10 Mai 2016, nous avons mis le focus sur l'application BDES (Base de données économiques et sociales) qui permet aux établissements scolaires concernés de répondre à leur obligation légale (voir l'Arc boutant d'octobre 2015). Dans ce cadre, nous avons vu qu'il était primordial de disposer d'un langage commun pour établir un dialogue social constructif et mature entre les différentes parties prenantes. La définition d'indicateurs normalisés exigés par la loi de juin 2013 et adaptés à notre secteur d'activité contribue grandement à ce processus de communication.



« BDES : un langage commun pour dialoguer avec les représentants des personnels dans le cadre légal. »
Conférence animée par Jean-René Le Meur et Frédéric Hul
le 10 mai au PACI d'Issy-les-Moulineaux.

Il existe d'autres domaines où le langage commun est indispensable pour éviter les erreurs de déclaration administrative ou de conception : l'**immobilier**. Un exemple qui arrive fréquemment lorsqu'on évoque la surface d'un local ou d'un bâtiment, est-ce la surface utile, habitable, la surface hors œuvre nette ?

En introduction de notre présentation du 10 mai, nous avons passé en revue les différentes applications qui étaient mises à disposition des établissements catholiques d'enseignement et avons présenté brièvement une nouvelle application dédiée à la gestion courante du patrimoine immobilier. Dans un certain nombre de territoires, les gestionnaires des établissements catholiques d'enseignement ont une méconnaissance de leur patrimoine immobilier, ou de celui qu'ils occupent, et des règles applicables à tout gestionnaire d'établissement recevant du public.

■ Un nouvel outil de gestion

De plus, nous constatons régulièrement que les établissements ont des difficultés à retrouver

les documents relatifs à la gestion des bâtiments scolaires (plans, titre d'occupation, diagnostics...), notamment lors des enquêtes des services fiscaux dans le cadre des travaux sur la revalorisation des valeurs locatives cadastrales ou encore lors de la mise aux normes accessibilité des établissements scolaires.

Fort de ce constat, le GTLS (Groupe technique des locaux scolaires) de la Fnogec a proposé de mettre en œuvre un outil dédié à l'immobilier, qui permettra aux établissements :

- De suivre la gestion courante du patrimoine immobilier ;
- De se conformer à leurs obligations législatives et réglementaires et plus spécifiquement celles relatives à la sécurité et à l'accessibilité des locaux scolaires ;
- De permettre un stockage de l'information dans un coffre-fort numérique.

■ Une application à la rentrée

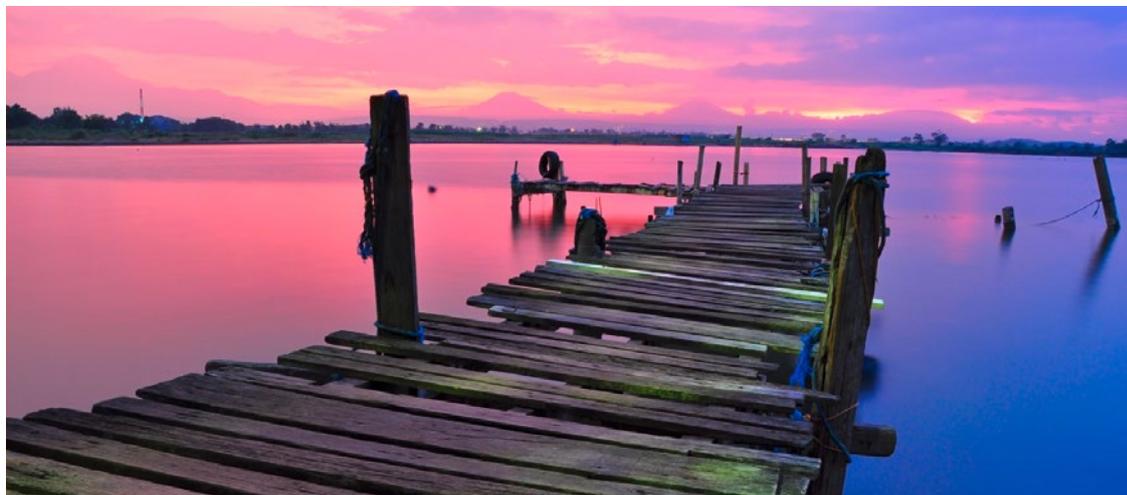
Cet outil doit donner la possibilité aux Ogec, mais aussi à leurs représentants au niveau départemental, régional ou national, de disposer des informations utiles, de façon régulière et sécurisée, sur le patrimoine immobilier à vocation scolaire (état des lieux) et sur la conformité des locaux aux règles de sécurité. Il doit également permettre de disposer d'éléments sur l'effort à l'immobilier afin notamment d'améliorer le dialogue et les relations avec les préfets, la Délégation ministérielle à l'Accessibilité, les Commissions d'accessibilité, les Associations de handicapés, défenseurs du respect des règles en matière d'accessibilité.

Cette application est en cours d'expérimentation actuellement dans quelques territoires et sera proposée par votre Udogec/Urogec au premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017. Une présentation plus complète paraîtra dans l'*Arc Boutant* de septembre...

*Frédéric Hul, responsable
des Systèmes d'information de la Fnogec*

Indices prévisionnel : un outil performant pour une gestion anticipée

L'application «Indices prévisionnel» a été développée pour établir les budgets prévisionnels d'un Ogec de N+1 à N+5 (budget de fonctionnement et budget d'investissement) et lui permettre de remplir pleinement une de ses missions principales : «gérer c'est prévoir». Cette plateforme digitale est également un précieux outil de pilotage qui conduit l'établissement vers une situation souhaitée.



■ Paramétrer et simuler sa gestion pour mieux anticiper l'avenir

À partir d'une situation réelle (deux exercices clos) et d'une situation en cours, il va co-construire avec vous les budgets en utilisant les variables que vous aurez fixées : effectifs, niveau des contributions, tarifs, surfaces et salaires des personnels Ogec. Les progressions des variables, des postes de charges ou de produits sur plusieurs années pouvant être personnalisables. Un des intérêts majeurs de cet outil réside dans le fait que la modification d'un paramètre peut modifier directement l'évaluation de certaines charges et/ou produits.

Exemple :

La modification de la surface de l'établissement aura un impact sur les charges liées aux surfaces : maintenances, assurances, taxe foncière, consommation de gaz, etc. Même chose pour les variations d'effectifs : en ajustant correctement les variables, les charges et les produits impactés seront alors recalculés automatiquement.

Mieux qu'un tableur Excel, vous avez la possibilité de faire varier différents paramètres indépendamment et de créer plusieurs simulations en parallèle. Ceci, tout en dégageant l'utilisateur des contraintes matérielles (pas de création de formules, moins de vérifications et pas de souci de présentation soignée de tableaux).

Cet outil combine ensuite toutes les hypothèses saisies et indique les résultats tant sur le plan économique que financier, afin de vérifier si les équilibres

de gestion sont respectés. Toutefois, il ne remplace ni l'analyse des résultats passés par secteur d'activité, ni la réflexion collective. Ce n'est pas un outil « clé en main » où il suffit d'appuyer sur un bouton. Indices Prévisionnel permet de vérifier instantanément si les objectifs prédéfinis sont atteints : amélioration de la CAF (capacité d'autofinancement) et/ou renforcement du FDR (fonds de roulement).

■ Faciliter l'accompagnement des établissements en tant qu'Udogec/Urogec

Indices Prévisionnel est un formidable outil qui nous aide à accompagner les établissements lors d'évènements spécifiques : situation difficile, projet de rénovation ou de construction par exemple. C'est un outil compréhensible et pédagogique qui nous permet de constituer un dossier très professionnel à l'attention de tiers financeurs ou des CEAS, car les hypothèses sont visibles et les résultats clairs (à la fois sous forme de tableaux et de graphiques).

■ Scénariser une situation pour prendre des décisions

Particulièrement pédagogique pour les établissements en difficulté, il aide à prendre conscience qu'une situation peut se dégrader très vite si aucune action n'est menée. En effet, une première simulation appelée *statuquo* est présentée à l'établissement. Elle permet de visualiser concrètement l'évolution économique et financière à N+5. Ensuite, grâce à notre expertise (niveau des contributions minimum, coût des repas, niveau d'encadrement du personnel Ogec, forfaits communaux, etc.), des

actions correctrices sont proposées et le résultat est directement lisible sur une nouvelle simulation. On fait ainsi varier plusieurs données simultanément, toujours en s'appuyant sur les ratios recommandés et les moyennes du territoire. L'utilisation de ces critères objectifs renforce la crédibilité de la démarche et rassure l'établissement sur la faisabilité et les possibilités de redressement qui s'offrent à lui. Lors de projets de développement, Indices

Prévisionnel permet de déterminer le niveau maximum d'endettement possible. Il facilite les allers-retours entre les objectifs raisonnables visés et les hypothèses acceptables pour y arriver, tout en assurant sécurité, fiabilité et vraisemblance des résultats. Avant tout, cet outil pratique permet de se concentrer sur l'essentiel : les hypothèses prévisionnelles et les mesures à prendre, plutôt que sur la forme.

Nathalie Simphal, Urogec Midi-Pyrénées

Si vous souhaitez nous faire part d'un témoignage, n'hésitez pas à nous envoyer votre article/texte par e-mail (contact@fnogec.org) pour que nous l'intégrions dans un prochain numéro de *l'Arc boutant*.

SERVICE CIVIQUE

Qui seront les prochains volontaires en Service civique pour la rentrée 2016 ?

600 établissements ont déposé un ou plusieurs projets de mission de Service civique dans l'objectif d'accueillir un volontaire à la rentrée : nous vous remercions pour cette belle mobilisation !

Cette année, beaucoup de projets sont remarquables et globalement de grande qualité : l'esprit du Service civique transparait dans les missions que vous destinez aux volontaires.

La commission interne composée du Sgec, du Cneap, de l'Ugse et de la Fnogec rendra son avis définitif sur tous les projets reçus dans la semaine du 6 au 10 juin 2016 et vous en informera par mail. Dès acceptation de votre dossier, vous devrez déposer votre offre de mission sur le site de l'agence du Service civique et procéder vous-même au recrutement du volontaire, par tout moyen et dans les meilleurs délais.

En effet, l'agence du Service civique nous permet pour l'année 2016-2017 d'accueillir 300 volontaires répartis selon le calendrier ci-dessous.

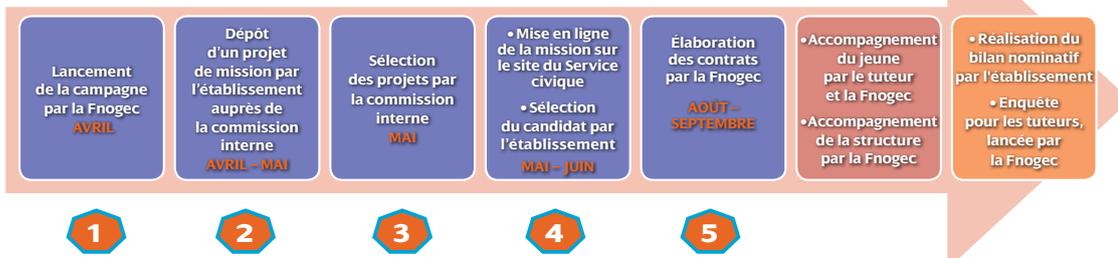
Compte tenu du nombre de projets validés et du nombre de missions actuellement limité à 300, les places et les durées des missions sont restreintes. Cela signifie que les établissements dont les dossiers de recrutement seront déposés au plus vite auront davantage de chance de voir leur demande acceptée.

Bien sûr la Fnogec vous accompagnera dans les prochaines étapes et tout au long du processus.

Pour nous contacter :
service-civique@fnogec.org

Pour vous documenter sur le Service civique, utiliser les notes et les outils à votre disposition : www.fnogec.org/service-civique

■ Rappel des étapes



Exercice FNOGEC	Nombre de missions	Début mission	Durée moyenne	Durée en mois				
				6	7	8	9	10
2016-2017	300	sept. 2016	8,13				50	50
		oct. 2016				50		
		nov. 2016			90	50		
		janv. 2017		10				

Calendrier des missions des volontaires.

TABLEAU DE BORD

■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1^{er} janvier 2016 : 9,67 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h : 1 466,62 €
au 1^{er} janvier 2016

Salaire minimum de branche mensuel brut au
1^{er} septembre 2015 pour 151,67h = 1 511,02 €

Salaire minimum de branche horaire brut au
1^{er} septembre 2015 : 9,96 €

Plafond mensuel de la Sécurité sociale
au 1^{er} janvier 2016 : 3 218 €

Valeur du point de la fonction publique
au 1^{er} juillet 2010 : 55,5635 €

Valeur du point de la CC SEP
au 1^{er} septembre 2015 : 17,27 €

Valeur du point CC CFA-CFC
au 1^{er} septembre 2015 : 74,31 €

■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

Intitulé de la convention collective / statut

0390 professeurs de l'enseignement
secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs
de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

2408 CC SEP 2015

9999 (sans CC) statuts des chefs
d'établissements

■ AGENDA 2016

9 & 10 Juin : Journées des Permanents

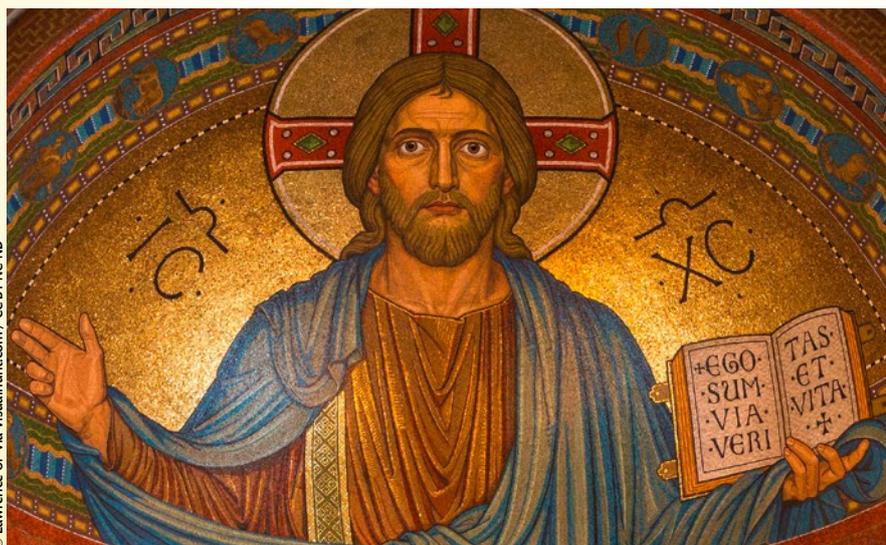
17 Juin : Bureau & CA Fnogec

24 septembre : Journée des Présidents

6 & 7 octobre : Journée des Permanents

Si vous souhaitez nous faire parvenir une prière, un texte ou une méditation que vous souhaitez partager, n'hésitez pas à nous envoyer vos propositions par mail (contact@fnogec.org) pour que nous les intégrions dans les prochains numéros de l'Arc boutant.

Prière du synode 2015-2017 de l'Église du Rouergue « Pour que les hommes aient la vie... »



© Lawrence OP via Visualhunt.com / CC BY-NC-ND

Cette prière a été lue lors de l'ouverture de l'Assemblée générale de l'Urogec Aveyron-Lot qui a eu lieu le 21 mai 2016 à Rodez.

Dieu, Notre Père,
Nous te rendons grâce pour ton Église du Rouergue qui entre en synode.
Par ta volonté, ce peuple est riche d'une grande diversité,
enfants, jeunes et adultes de sensibilités et d'engagements différents.
Apprends-nous à cheminer ensemble, dans l'écoute les uns des autres et le respect mutuel.
Donne-nous de savoir nous enrichir de ce que l'autre, dans sa particularité, nous apporte.

Jésus, Fils unique du Père,
tu t'es fait l'un de nous « pour que les hommes aient la vie » ;
pour que tout homme connaisse, à ta suite, la joie d'être fils de Dieu,
héritier de la paix, de la joie, de la plénitude de vie auprès du Père.
Jésus, tu veux avoir besoin de nous, et tu nous fais « disciples et missionnaires »
pour marcher ensemble dans tes pas,
vivre et témoigner de ton amour,
annoncer ta Bonne Nouvelle à tout homme.

Esprit-Saint, ouvre nos cœurs à ta Parole,
qui est Lumière et Vie pour les hommes et femmes d'aujourd'hui.
Donne-nous de nous mettre résolument à son écoute.
Ouvre nos yeux, que nous apprenions à reconnaître, au cœur de nos existences,
les signes que tu nous donnes.
Ouvre nos oreilles, que nous sachions entendre ce que tu dis aujourd'hui à ton Église.
Libère-nous de toute nostalgie, regret et enfermement.
Ouvre-nous à la nouveauté de ton action au sein de nos communautés,
en nos frères et dans le monde.
Donne-nous de nous tourner résolument vers l'avenir
que tu dessines pour nous et avec nous.

Marie, modèle de tout croyant et mère de l'Église,
veille sur la démarche synodale de notre diocèse,
accompagne notre marche commune,
comme tu as accompagné celle de ton Fils sur les routes de Palestine
et les premiers pas de l'Église.

Amen